

## CONTROLE DE PROJET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### Le projet concerne (cocher la case) :

- UNE CONSTRUCTION NEUVE  
 UNE RENOVATION/EXTENSION DE CONSTRUCTION EXISTANTE  
 UNE REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT SEUL

Indiquer n° PC/PA/DP :

### ➤ PETITIONNAIRE (Propriétaire) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Tel fixe : \_\_\_\_\_ Tel Mobile : \_\_\_\_\_ **(Téléphone obligatoire)**

E-mail **(obligatoire)** : \_\_\_\_\_

### ➤ DETAIL DU PROJET :

#### LIEU D'IMPLANTATION

COMMUNE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

REFERENCE(S) CADASTRALES (S) DE LA (DES) PARCELLES (S) CONCERNEE(S) – SECTION ET N° :

\_\_\_\_\_

SURFACE TOTALE PARCELLE(S) : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> SURFACE CONSTRUITE : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

PUITS OU FORAGE DECLARE DANS UN RAYON DE 35 METRES DU DISPOSITIF : OUI  NON   
OUI, L'EAU EST-ELLE DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE : OUI  NON   
PRESENCE OU PROJET DE FORAGE POUR GEOTHERMIE A PROXIMITE : OUI  NON

### ➤ CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION CONCERNEE

#### LOCAUX A DESSERVIR (cocher la case) :

- MAISON D'HABITATION  
 IMMEUBLE COLLECTIF  
 LOCAL PROFESSIONNEL  
 GROUPEMENT D'HABITATIONS

Préciser l'activité :

#### TYPES D'OCCUPATION (cocher la case) :

- RESIDENCE PRINCIPALE OU LOCATION A L'ANNEE  
 RESIDENCE SECONDAIRE OU LOCATION SAISONNIERE

**NOMBRE DE PIECES PRINCIPALES :** \_\_\_\_\_  
(Pièces destinées au séjour et sommeil)

**NOMBRE MAXIMAL D'OCCUPANTS :** \_\_\_\_\_

➤ **CONCEPTEUR DU DISPOSITIF (Bureau d'études, Architecte, Maître d'œuvre, ...)**

Nom : \_\_\_\_\_  
Personne à contact : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Tel fixe : \_\_\_\_\_ Tel Mobile : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

➤ **DESCRIPTIF DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT**

**FILIERE TRADITIONNELLE**

**Prétraitement :**

- Fosse toutes eaux – Volume : \_\_\_\_\_ m3
- Ventilation avec extracteur statique ou éolien
- Pompe de relevage
- Autre(s) dispositif (s) : \_\_\_\_\_
  
- Equipements annexes :  
    Bac dégraisseur – Volume : \_\_\_\_\_ m3  
    Autre(s) - préciser : \_\_\_\_\_

**Traitement - Elimination :**

- Tranchée d'épandage  
    Longueur d'épandage : \_\_\_\_\_ ml  
    Profondeur d'épandage : \_\_\_\_\_ cm
- Lit d'épandage  
    Surface d'épandage : \_\_\_\_\_ m2  
    Profondeur d'épandage : \_\_\_\_\_ cm
- Filtre à sable vertical non drainé : \_\_\_\_\_ m2
- Tertre d'infiltration de \_\_\_\_\_ m2\_au sommet\_et de \_\_\_\_\_ m2\_à la base
- Filtre à sable vertical drainé : \_\_\_\_\_ m2

**FILIERE AGREE**

- Filtre compact
- Micro-station
- Filtre planté

Marque : \_\_\_\_\_  
Modèle : \_\_\_\_\_  
N° d'agrément : \_\_\_\_\_  
Capacité en Equivalent-Habitant : \_\_\_\_\_

**TOILETTES SECHES**

La filière de traitement des eaux ménagères devra être précisée.  
L'aire étanche de stockage des sous-produits devra être située sur le plan de masse

## REJET DES EAUX TRAITEES (dans le cas des filières drainées et des filières compactes)

Procédé d'élimination :

- Infiltration en surface / lit d'épandage : \_\_\_\_\_ ml
- Réseau d'irrigation souterraine de végétaux : \_\_\_\_\_ ml
- Puits d'infiltration - Profondeur : \_\_\_\_ml
- Milieu hydraulique superficiel

**ATTENTION : Les eaux pluviales doivent être impérativement évacuées indépendamment des eaux usées.**

### ➤ PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE

- L'étude de définition de l'assainissement non collectif comprenant :
  - Un plan de situation au 1/25 000
  - Un plan de cadastre (1/5000) permettant de localiser la(les) parcelle(s) avec les limites de terrain ainsi que les puits ou captages situés dans un rayon de 100m par rapport à l'habitation.
  - Un plan de masse (1/500 ou 1/200) indiquant à la bonne échelle :
    - La position de l'immeuble et des immeubles voisins
    - La position des différents dispositifs constituant la filière d'assainissement
    - L'emplacement des puits, sources, ruisseaux... dans un rayon de 35 mètres
    - La pente du terrain
    - La position de l'aire étanche de stockage des sous-produits issus de l'utilisation de toilettes sèches.
  - Les plans des différents niveaux de l'habitation
  - La copie de l'étude de sol réalisée par un bureau d'étude
  - Si nécessaire :
    - Une copie des articles du règlement du lotissement concernant l'assainissement
    - Toute information nécessaire à la justification et à la présentation des filières exceptionnelles
    - Notice de constructeur précisant les caractéristiques des appareils agréés, les modes d'utilisation et les entretiens

### ➤ FACTURATION – TARIF – CONDITIONS :

Tarif du contrôle de **CONCEPTION (Projet) – 100 €**

Tarif du contrôle de **REALISATION (Bonne exécution des travaux) – 85 €**

Délai de réalisation du contrôle de conception : 15 jours ouvrés à réception du dossier complet

### ➤ ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

**Le demandeur et l'installateur** s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser l'installation en son entier après réception de l'autorisation du SPANC, conformément au projet qui aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Ils s'engagent également à informer le SPANC 48 heures avant la fin des travaux et avant recouvrement en vue du contrôle de réalisation et par la suite à maintenir en bon état de fonctionnement l'installation par un entretien régulier et à régler les sommes relatives aux différents contrôles prévues par le règlement du service et les délibérations périodiques de HAUT LEON COMMUNAUTE.

A....., le.....

**Signature du demandeur**

**Formulaire à transmettre accompagné des pièces complémentaires au SPANC (de préférence) par mail à l'adresse suivante [spanc@hlc.bzh](mailto:spanc@hlc.bzh) ou par courrier : Service SPANC – Maison des Services Au Public- 29 Rue des Carmes - 29250 SAINT POL DE LEON**